

Procès-verbal
Assemblée générale
Citoyens de Glenmount

Date : 2005/06/01

Lieu : Église St-Peters
900 Laird
Mont-Royal



<http://www.glenmount.info>

Étaient présents : Mme Francine Brodeur, vice-présidente
M. Patrick Hamel, président
Mme Hélène Gaudry-Seni, conseillère
M. Luc Laurin, conseiller
Mme Johanne Paradis, conseillère

Étaient excusés : M. David Johnson, trésorier
M. Dennis Trigylidas, conseiller
M. William Habib, conseiller
M. Pierre Garneau, conseiller
M. Ron Schiller, conseiller

La réunion débute à 19h05

1. L'ordre du jour (écrit suite à la réunion, puisqu'il s'agit surtout d'une discussion entre les citoyens) se lit comme suit :

- a. Ouverture de la séance
- b. Adoption du conseil d'administration
- c. Adoption du mode recrutement des membres
- d. Discussion entre les citoyens
- e. Levée de la séance

2. Adoption du conseil d'administration

- a. Compte tenu du fait qu'aucun citoyen ne s'est présenté à un des postes du conseil d'administration de l'Association, autre que les membres

actuels, il est proposé par M. Michel Bélanger, secondé de Mme Louise O'Neil, d'adopter le conseil d'administration actuel. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est composé de :

- i. M. Patrick Hamel, président
- ii. Mme Francine Brodeur, vice-présidente
- iii. M. David Johnson, trésorier
- iv. Mme Hélène Gaudry-Seni, conseillère
- v. M. Luc Laurin, conseiller
- vi. Mme Johanne Paradis, conseillère
- vii. M. Dennis Trigylidas, conseiller
- viii. M. William Habib, conseiller
- ix. M. Pierre Garneau, conseiller
- x. M. Ron Schiller, conseiller

3. Adoption du mode de recrutement des membres

- a. Après discussion, il est proposé par M. Jack Chardijian, secondé par Mme Claudette Lambert, que tous les citoyens de Glenmount fassent automatiquement partie de l'Association Communautaire de Glenmount. La proposition est acceptée à la majorité, soit 38 citoyens en faveur, un s'abstenant et aucun contre.

4. Discussion entre les citoyens

Plusieurs sujets sont amenés, dont voici un résumé.

- a. Il est suggéré de nommer un représentant pour chaque rue, de façon à mieux rejoindre l'ensemble du secteur.
- b. Il est suggéré d'informer chaque nouvel arrivant, de son appartenance au secteur Glenmount et de l'existence de l'Association.
- c. En ce qui a trait au financement de l'Association, l'idée d'une cotisation n'est pas retenue puisque tous les citoyens en deviennent automatiquement membres. Toutefois, le conseil d'administration se penchera sur une campagne de financement volontaire. Certaines idées, comme un pique-nique pour les citoyens, sont lancées.
- d. Il est suggéré que l'Association se penche en premier lieu sur la représentation du secteur face aux diverses instances politiques, puis sur l'entente administrative. Par la suite, la possibilité d'annexion à Mont-Royal pourra être étudiée, en regroupant et en présentant aux citoyens, avant tout, les pour et les contre d'un tel processus.
- e. Au sujet des ententes administratives, il est expliqué aux citoyens qu'une première rencontre doit avoir lieu entre M. Gaëtan Rainville, de

Côte-des-Neiges, et Mme Ava Couch, de Mont-Royal, le 8 juin 2005. Malgré une demande de l'Association, la présence de citoyens de Glenmount a été refusée. Par conséquent, il est suggéré qu'une pression politique soit faite pour qu'au minimum, nous obtenions l'ordre du jour et que nous soyons entendus pour les réunions subséquentes.

- f. Quant à la promesse de M. Gérald Tremblay d'effectuer un bilan des points positifs et négatifs d'une possible annexion à Mont-Royal, nous devons nous assurer d'un suivi adéquat.
- g. Des explications sont entreprises quant au récent sondage effectué dans le secteur Glenmount par M. Jeremy Searle. M. Searle est un candidat indépendant à la mairie d'arrondissement de Côte-des-Neiges. Il est présentement conseiller dans le district NDG-Loyola. Il s'est prononcé publiquement en faveur d'une annexion de Glenmount à Mont-Royal s'il était élu. On mentionne qu'il n'a aucun lien avec l'Association Communautaire de Glenmount, et que l'Association ne peut se prononcer pour ou contre sa candidature, chaque citoyen devant voter de façon démocratique.
- h. Quant aux moyens de communication avec les citoyens, il est suggéré que la voie électronique (courriel et site web) soit privilégiée. Toutefois, un envoi par papier devra être effectué pour obtenir l'adresse électronique des citoyens.

5. Levée de la séance

- a. La réunion se termine à 21h00.

PH